

LA VIOLENCE RURALE ET SON SPECTRE DANS UNE COMMUNE DES ALPES-MARITIMES.

Justice et police face aux « bandits fantômes » de Pégomas (1906-1914)

Connue jusque-là à l'extérieur par la comédie légère d'Édouard Pailleron *Cabotins*, cette commune rurale de la vallée de la Siagne a défrayé la chronique au début du siècle pour être la proie d'une bande insaisissable de « fantômes », tapis dans l'ombre, incendiant, tuant et terrorisant leurs voisins, profanant des cimetières. Un siècle plus tard, l'histoire colle encore aux habitants comme la « pègue » provençale à laquelle le village aurait emprunté son nom.

Un seul homme fut rattrapé par la justice, un garçon simple d'esprit, Pierre Chiapale. Au soir de son procès, qui lui ouvre les portes du Panthéon des criminels populaires, la Justice le « transporte » sous la moiteur guyanaise et, ironie du sort, aux îles du Salut. Faut-il voir en lui le chef d'une bande redoutable qui sévit entre 1906 et 1914 dans cette bourgade ? Ou le jouet malheureux d'un cerveau habile lui ayant fait frôler l'échafaud pour sauver sa propre tête ? En réalité, n'est-ce pas l'existence même d'une « bande » qu'il faut mettre en question ?

L'approche choisie relève de l'histoire des représentations et des mentalités¹, et dans une moindre mesure de l'histoire sociale : il fallait récréer le

1. L'histoire de la peur reste dominée par l'œuvre de Jean DELUMEAU (*Histoire de la peur en Occident*, Paris, 2003, 607 p.) : ses réflexions ont guidé ce propos, comme celles de Simone DELATRE sur la nuit (*Les Douze Heures noires la Nuit à Paris au XIX^e siècle*, Paris, 2000, 679 p.). Elles ont été complétées par les théories de sociologues ayant interrogé les liens entre médias et violence (Werner ACKERMANN, Henri Pierre JEUDY, Renaud DULONG, *Imaginaires de l'insécurité*, 1983, 122 p.). Les écrits de Jean-Claude CHESNAIS sur l'histoire de la violence (*Histoire de la violence, en Occident de 1800 à nos jours*, 1978, 2002, 436p.), ou ceux de Robert MUCHEMBLED (*Une Histoire de la violence, du Moyen Âge à nos jours*, l'Univers historique, 2008, 498 p.), Marie-Claude AMBROISE-RENDU (*Crimes et Délits, Histoire de la violence de la Belle Époque à nos jours*, Paris, 2006, 500 p.) ont permis de donner des cadres à l'histoire longue

tissu social de la communauté, les liens et les discordes entre les protagonistes, et sonder le regard posé par les différents acteurs sur leurs voisins. Il fallait mesurer l'impact de l'arrivée de forces de l'ordre pléthorique et de journalistes extérieurs, tous « étrangers », sur une communauté autarcique ou presque. Il fallait analyser les raisons et les modalités de l'intérêt national porté à ces bandits et à des événements qui peuvent apparaître comme anecdotiques. Nous réservons pour plus tard une approche micro-historique², au « ras du sol », retraçant le quotidien, la sociabilité singulière et dessinant l'univers mental des principaux personnages de la dramaturgie pégomasoise. Les mouvements cadastraux, les généalogies des dynastes locaux, une étude fine des comportements politiques et assurantiels notamment y contribueraient. Signalons seulement qu'il ne s'agit pas d'un village de Provence à l'habitat groupé typique, mais d'une commune composée d'une dizaine de hameaux dispersés dans le terroir. Peuplée d'agriculteurs, dont plus du quart sont d'origine piémontaise, elle n'a pas vraiment de centre, le quartier Saint-Pierre où se trouvent la mairie, l'église et l'école est à l'écart et compte moins d'habitants que Le Château et Le Logis qui sont les principales agglomérations.

À l'exception d'Hubert d'Hérouville³, aucun historien ne s'est encore penché sur l'affaire des « fantômes » : Maryse Romieu en livre une intéressante chronique dans un ouvrage plus récent, mais elle se fonde essentiellement sur les articles de la presse locale et des témoins indirects des faits. Les autres auteurs sont soit des juristes, soit des enquêteurs en charge de l'affaire, soit des journalistes ou élus locaux revenant sur ces faits quelques décennies plus tard.

LES « AFFAIRES DE PÉGOMAS » : CHRONIQUES DES CRIMES ET DÉLITS COMMIS AU « PAYS DE LA PEUR »

Essai de périodisation des événements

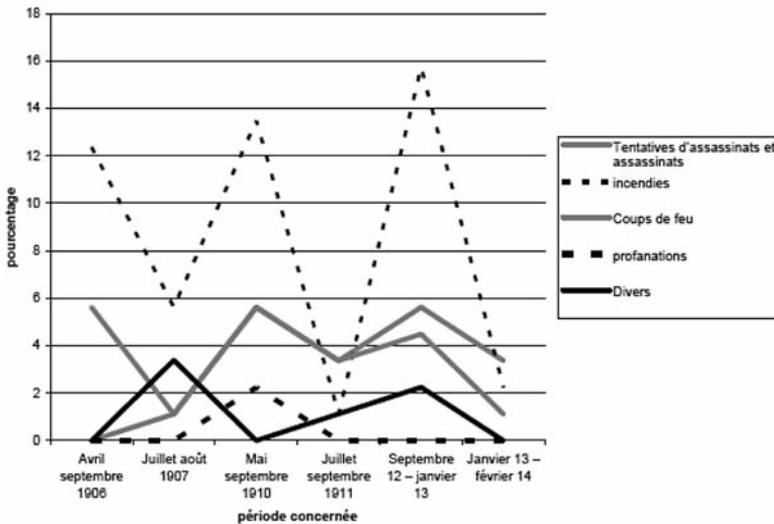
(suite de la note 1)

lité. Les travaux de Dominique KALIFA (*Crime et Culture au XIX^e siècle*, Paris, 2005, 331 p.) et Marine M'SILI notamment (*Le Fait divers en République, histoire sociale de 1870 à nos jours*, CNRS Éditions, Paris, 2000, 311 p.) ont fourni une trame précieuse pour la problématique de la construction des représentations de la violence

2. Les travaux de Giovanni LEVI (notamment *Le Pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVII^e siècle*, Paris, 1989, 231 p.) ou de Carlo GINZBURG (surtout *Le Fromage et les Vers. L'univers d'un meunier frioulan du XVI^e siècle*, Paris, 1980, 220 p.), ainsi que ceux de Jacques REVEL (*Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, 1996, 252 p.) et Alain CORBIN (*Le Village des cannibales*, Paris, 1990, 204 p.), constituent les références principales utilisées pour ces recherches.

3. Hubert d'HÉROUVILLE, « Les Bandits fantômes de Pégomas, exposé des principaux attentats », *Annales de la Société scientifique et littéraire de Cannes, 1977-1978*, 111^e année, nouvelle série, tome 28, p. 125-135.

Printemps 1906 – été 1907	Été 1910 – automne 1911	Automne 1912 – fin 1913
<p>1906</p> <p>1^{er} avril : feu dans la sacristie de l'église du village</p> <p>1^{er} avril : incendie du presbytère de Pégomas, imputé un temps à l'abbé Espert. La thèse de l'accident est retenue, impliquant entre autres un sacristain, nommé Chiappin.</p> <p>3 août : incendie chez Victor Mauran</p> <p>24 août : incendie chez Joseph Mail et sa femme</p> <p>29 août : incendie chez Michel Armanet puis à nouveau chez les Mail, qui doivent leur survie à l'intervention d'un jeune homme, Pierre Chiapale</p> <p>31 août : incendie chez Joseph Raybound</p> <p>1^{er} septembre : incendie chez François Merle, puis chez Boule et Bovis</p> <p>25 septembre : première alihoston à Gaspard de Besse dans la presse locale (Henri Giraud)</p> <p>6 octobre : le Procureur, le sous-Préfet et le juge d'Instruction se rendent pour la première fois à Pégomas</p> <p>17 décembre : le Procureur de la République Bensa avoue que les recherches jusqu' alors ont été vaines</p> <p>1907</p> <p>4 juillet : la charrette de foin du boulanger s'embrase</p> <p>6 juillet : Honoré Seyre entend des pierres sur son toit et échappe à un coup de feu</p> <p>7 juillet : incendie du hangar du second boulanger du village</p> <p>4 août : incendie d'une maison où se reposent trois gendarmes</p> <p>13 septembre 1907 : nouveau coup de feu en direction de la demeure du vieux Seyre</p> <p>15 septembre 1907 : deux coups de feu sont tirés sur Teisseire</p> <p>18 septembre : coup de feu en direction de Sigallas</p> <p>19 septembre : Honoré Mail à nouveau visé par des coups de feu</p>	<p>1910</p> <p>2 juillet : les meules de foin d'Etienne Civarello partent en fumée.</p> <p>17 juillet : le cabanon de Mr Magagnosc est ravagé par les flammes</p> <p>19 juillet : Ciocco est arrêté en possession de plombs suspects</p> <p>22 juillet : de nouveaux réserves d'E. Civarello flambent</p> <p>25 juillet : à 21h10, Mr Magagnosc est atteint d'une balle à la cuisse</p> <p>31 juillet : à 22h00, Rizzo est atteint d'une balle aux abords du café Merle. Vers minuit, Adrien Musso échappe de peu à des coups de feu alors qu'il ferme ses volets.</p> <p>12 août : arrestation du fossoyeur Toniolo</p> <p>26 août : Fenoglio est atteint d'un tir de chevrotine</p> <p>28 août : mort de Delfino, assassiné aux abords du Bar National</p> <p>3 septembre : arrestation de Sarvaire</p> <p>12 septembre : tentative d'attentat contre Mr Aune alors qu'il circule en carriole</p> <p>1^{er} octobre : arrestation de l'abbé Espert</p> <p>3 octobre : incorporation de Pierre Chiapale sous les drapeaux (libéré le 24 septembre 1912)</p> <p>14 octobre : relaxe du prêtre</p> <p>6 décembre : acquittement de Toniolo aux Assises</p> <p>1911</p> <p>20 janvier : le Préfet des Alpes Maritimes donne son accord pour la création d'un poste de gendarmerie permanent à Pégomas</p> <p>18 septembre : assasnat de Mme Roussey Dalon alors qu'elle ferme ses volets. Aggression de Mr Bouille</p> <p>2-20 septembre 1911 : permission accordée à P. Chiapale, qui la passe à Pégomas</p> <p>20 septembre : attentat contre les époux Bocéi</p> <p>21 septembre : Buyvid est visé par quatre tirs de revolvers ; la même journée la grange où s'abritent des gendarmes est incendiée à son tour.</p> <p>22 septembre : le hangar de De Gioanni est ravagé par les flammes.</p> <p>25 septembre : Dalmasso atteint par une balle à travers sa porte.</p> <p>27 septembre : on tire sur Marius Bouille</p>	<p>1912</p> <p>12 février : un reporter du Times évoque le Carnaval de Nice et le sort qui est fait aux bandits de Pégomas, véritable attraction du carnaval.</p> <p>13 novembre : assassinat de Rosso par sa femme et son fils</p> <p>18 novembre : incendie des fermes Gauthier, Andreolls, Goraud à la Roquette</p> <p>20 novembre : H.Cresp fait allusion à la circulaire Briand interdisant au Procureur d'avertir la presse sur les derniers rebondissement d'une enquête en cours</p> <p>21 novembre : profanation du cimetière de la Roquette, puis incendie et vol à la ferme de Mr Sausseron</p> <p>incendie et agression à la demeure de la veuve Reybound</p> <p>30 novembre : profanation du cimetière de Moutans Sartoux</p> <p>2 décembre : le jeune Avena, 17 ans, tombe foudroyé par une balle alors qu'il quitte le bar où il se divertissait. Il meurt le jour qui suit.</p> <p>6 décembre : incendie chez les Bodins</p> <p>22 décembre : incendie de la maison Hugues</p> <p>30 décembre : tentative d'assassinat de Barale</p> <p>1913</p> <p>6 janvier : à 22 heures, coup de feu au café Merle, Bologna est grièvement blessé, et décède dans les jours qui suivent</p> <p>8 janvier : humilié publiquement par des commissaires, le juge d'Instruction réclame leur démission à Sébille, sans en passer par sa propre hiérarchie.</p> <p>9 janvier : à 21 heures, attentat sur le gendarme Paoli, blessé à la fesse</p> <p>12 janvier : le commissaire Lhuillier reçoit une lettre signée du Chef des Bandits, et a l'idée d'organiser une expertise graphologique auprès des habitants du village ; le même jour Sébille laisse entendre qu'il pourrait réduire les effectifs policiers dans la région.</p> <p>février : une rumeur fait croire que le Procureur Michel aurait publiquement accusé messieurs Hemion et Sébille d'instrumentaliser l'affaire des bandits</p> <p>17 janvier : la veuve Passerel simule un attentat en se jetant dans son puits</p> <p>10 février : des inconnus tentent d'innocier et d'effrayer Maximin Merle en se faisant passer pour les bandits</p> <p>15 février : Pierre Chiapale est confondu par l'expertise graphologique</p>



Répartition et évolution des crimes et délits mentionnés dans l'affaire des bandits

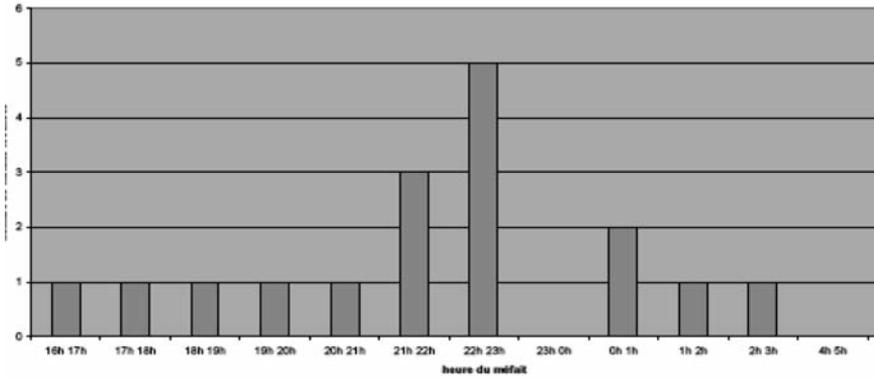
Les bandits fantômes ont-ils existé ?

Peut-on mettre sur le même plan meurtres, vagues tentatives d'intimidation, profanations et incendies de granges ? L'homme jugé pour 25 chefs d'accusation peut-il être seul coupable de cette macabre série, alors que 83 crimes et délits sont portés au dossier des « fantômes » ? Les témoins identifient formellement deux ou trois bandits, communiquant par sifflets et cris⁴, aidés d'un chien⁵. Certains procès-verbaux évoquent l'existence probable d'une femme⁶. La presse les affuble du parfait costume de l'apache, veste dégingandée, casquette de jockey et allure patibulaire. Un modèle théorique de la bande ferait apparaître sept réseaux imbriqués, sous la forme de cercles concentriques autour d'un noyau dur restreint. Le cœur de la « bande » est constitué par quatre ou cinq personnes, dont les meneurs sont un marchand de porcs, Sauvairé, et un garde-champêtre, Chaupin ; ce dernier partage avec le précédent, outre ses noirs desseins, sa femme qui l'a pris pour amant... Chiapale n'est qu'un second couteau. Autour d'eux gravitent des électrons libres, journaliers au chômage, immigrés italiens récemment arrivés en France et étroitement surveillés par la préfecture, mauvais garçons en transit.

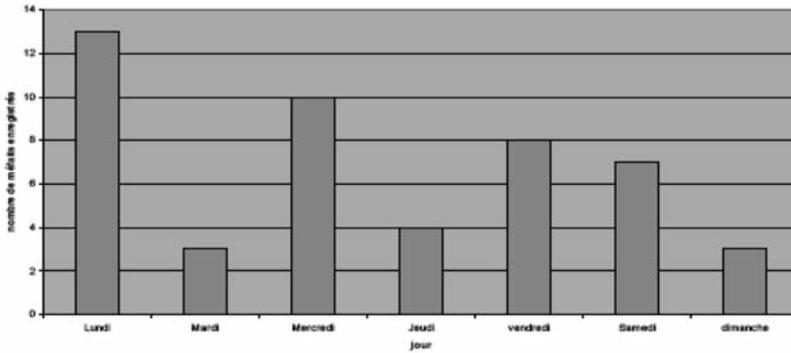
4. AN, F 7 14664, Métenier, rapport du 3 septembre 1910.

5. AC de Pégomas, rapport du maréchal des logis chefs Blanchard, 12 août 1910.

6. AD N 3U2 1176.



Des délits et des crimes à Pégomas



La semaine criminelle type des « fantômes »

Si Sauvaire, Chaupin, Chiapale et d'autres ont sans doute mené de concert quelques mauvais coups, il est discutable d'y voir une entreprise criminelle d'envergure, hiérarchisée. Les contemporains semblent certains d'avoir affaire à plusieurs malfaiteurs, évoquant les « intangibles bandits⁷ », une « demi-douzaine de gredins⁸ », des « bandits de grand chemin⁹ ». Pourtant les procès-verbaux évoquent au maximum trois bandits lors d'une agression. L'incapacité à décompter les brigands, à saisir leurs motivations, conduit les reporters à les affubler de qualités surnaturelles. Toute la presse hexagonale se plaît alors à mettre en exergue l'image de « fantômes », à imaginer une armée des ombres afin de gonfler les ventes et de justifier l'incurie des forces de l'ordre à les saisir.

7. AD N, *Le Petit Niçois*, 28 septembre 1906.

8. AD N, *L'Éclair*, 23 décembre 1912.

9. AD N, *L'Éclair*, 8 août 1907.

Peut-on dresser un type idéal du bandit fantôme, donner un aperçu de son mode opératoire ? Le bandit s'est montré particulièrement actif entre mai et septembre 1910, puis entre septembre 1912 et janvier 1913 (52 % du total des actes). La volonté d'intimidation (8 % des faits sont de simples jets de pierre) et de destruction du bien d'autrui (incendies, dégradation, profanation représentent 60 % des méfaits) l'emportent sur la volonté d'élimination (17 % des actes). Les bandits ont profité de l'obscurité : 78 % ont été commis après 21 heures, avec un pic entre 22 et 23 heures. Les délits et crimes se répartissent sur la semaine, même si la plupart se déroulent le lundi ou le mercredi (50 % des cas). Ils connaissent parfaitement le terrain et peuvent se fondre dans la nuit, observer et traquer leurs proies, ou échapper à leurs prédateurs. Deux fois sur trois, le bandit-type est un homme jeune (70 % de moins de 35 ans) ; une fois sur trois il vient d'Italie ; 65 % des suspects habitent la commune de Pégomas, souvent au quartier du Château ou au quartier de La Beaume. On perçoit une hyperconcentration des crimes et délits sur la commune même de Pégomas, au quartier des Mul et de La Beaume. Puis, plus hardis, les « fantômes » se risquent aux marges du village, à la limite avec Mouans-Sartoux et jusqu'à investir des communes plus éloignées comme La Roquette (voir plan infra). Ils vivent dans une grande pauvreté (45 % sont sans emploi fixe et 45 % sont ouvriers agricoles contre 6 % seulement de « propriétaires »). Ces « fantômes » sont parfois présentés à la lisière de l'humanité, tantôt quasi-sauvages (Buywid évoque des ombres s'évanouissant pieds-nus¹⁰), tantôt animalisés (criant tels la chouette ou le coq)... Plusieurs témoignages évoquent de sinistres lieux de réunion, cabanons délabrés au cœur de la chênaie, renvoyant à de primitifs hommes des bois. Constamment, il faut donc démêler les données « objectives » et les simples fantasmes issus de l'esprit des enquêteurs. Leurs descriptions physiques renvoient à un imaginaire du banditisme qui cadre mal avec cette criminalité endémique : un suspect, Toniello, est vu « la tête recouverte d'un mouchoir rouge¹¹ », tout comme Sauvaire avec « son chapeau rouge et son fusil à l'épaule¹² ». Étranges précisions quand la plupart des procès-verbaux révèlent l'incapacité des victimes à décrire leurs assaillants, à moins de huit mètres de distance... Enfin, ces « fantômes » assument leurs actes : à chaque méfait, les escarpes laissent des traces, souvent des inscriptions provocantes à la craie révélant une maîtrise incertaine de la langue.

Profil des agressés et mobiles des agressions

Fréquemment, la victime est un homme, comme si la violence était monopolisée par les mâles du village. L'affaire des bandits n'échappe pas à

10. AN F7 14664, A. BUYWID, *les Bandits de Pégomas*, 1913.

11. AP de Mme Romieu, notes de Métenier.

12. AP de Mme Romieu, discours de maître Mouton.

l'idée d'un « étalement » de la virilité par la violence corporelle. Finalement, le recours à l'acte violent constitue un « rite de passage » à l'âge adulte pour ces jeunes à l'horizon bien terne. Certains vivent par procuration, à travers les récits criminels des célébrités urbaines nées dans les bas-fonds de la capitale.

Les agressés sont de tous âges, il ne semble guère pertinent d'envisager une lutte de clans réservée aux jeunes de la communauté. La moitié des victimes a plus de 35 ans en 1906 ; 5 % ont alors plus de 50 ans. La réussite des quadragénaires et quinquagénaires du village a sans doute exaspéré de jeunes journaliers en grande précarité, en révolte contre les maîtres des lieux. Près des deux tiers de ces agressés résidaient à Pégomas ; le tumulte est donc endogène. La thèse de la vengeance à l'égard des notables locaux reste pertinente. Les artisans, négociants et professions libérales représentent près de 15 % des victimes ; la stabilité professionnelle de ces classes « moyennes » exaspérait une partie des pauvres du village. La misère fut bien à Pégomas le terreau de la violence. Indéniablement, les agresseurs connaissaient leurs victimes. Les assaillants figuraient peut-être parmi les ouvriers travaillant pour les gros cultivateurs visés.

D'autres motivations expliquent la radicalisation des bandits : au départ, la thèse d'une querelle politique entre les libres-penseurs républicains et le parti clérical prévaut, alors que l'État se sépare des Églises. À ce moment précis l'abbé Espert est dans le collimateur des forces de l'ordre. Le commissaire Métenier, le 2 octobre 1910, annonce : « au cours d'une perquisition (...), j'ai découvert et saisi divers documents qui établissent que ce prêtre était en lutte ouverte avec les libres penseurs de Pégomas (...). En effet, parmi ces documents se trouvent plusieurs brouillons de lettres, adressées sans doute à son évêque, dans lesquelles il critique (...) les libres penseurs et principalement le président de cette société, le sieur Magagnosc, qui fut blessé le 24 juillet dernier¹³ ». Déjà accablé pour avoir voulu soustraire des biens d'Église à l'État, il est maintenant suspecté d'être impliqué dans une tentative de meurtre. Buywid l'accuse, en outre, de faux témoignage ayant permis de faire libérer Toniolo¹⁴. Cette suspicion sur l'abbé fait long feu si l'on considère l'absence de dénominateur commun à la plupart des affaires. Espert n'a pas suffisamment de pouvoir sur ses ouailles pour être leur inspirateur et l'orchestrateur des faits.

En revanche, les agressions des gendarmes Paoli et Casse apparaissent comme un refus de l'autorité de l'État, perçu comme un intrus dans une microsociété fondée sur l'autogestion de ses membres.

Les vengeances liées à des différends patrimoniaux doivent également être considérées. Rapidement les enquêteurs acquièrent la conviction que les

13. AN, F 7 14664.

14. AN, F7 14664, essai du gendarme BUYWID, *Les Bandits de Pégomas*, 1913, p. 17-19.

forfaits sont motivés par deux types de malversations: d'une part les escroqueries à l'assurance¹⁵, de l'autre, la tentative de faire vendre à bas coûts des propriétés pour les racheter après décote. Le commissaire Lhuillier, en février 1913, envisage que Chiapale «agirait pour une grosse compagnie d'assurance»; gendarmes et policiers, en cas d'incendie, enquêtent toujours sur l'assurance de la victime. Lhuillier explique: «Un jour la victime est assurée, un autre jour elle ne l'est pas. On peut avec vraisemblance supposer qu'on a voulu faire chanter les compagnies d'assurance.» Plusieurs lettres de délation anonymes sont jointes au dossier Chiapale. L'idée que des familles possédantes voudraient enrichir leur patrimoine y est récurrente. L'une d'elle, en date du 8 janvier 1912, affirme: «(...) À mon avis c'est une bande, une association qui agit; elle veut terroriser la contrée pour diminuer la propriété et la rendre invendable ou difficilement exploitable; vous voyez déjà que les compagnies d'assurance refusent d'assurer. Les crimes donc ne sont qu'une préparation à des achats de propriété ou à des prises de bail à vil prix.¹⁶»

Enfin, le crime a partie prise avec les secrets d'alcôve: plusieurs des figures suspectes du village apparaissent comme d'insatiables séducteurs. Or l'amour déçu reste un moteur puissant de la vengeance; même si aucune «furie du vitriol» n'apparaît dans le dossier de Pégomas, des amantes éconduites ont pu mettre un jeune homme inconstant au cœur de la tourmente judiciaire. La relation orageuse entre Baptistin Pélissier et Madeleine Aschieri, qu'il a sans doute éconduite avec fort peu d'élégance, s'inscrit dans cette catégorie. Dans la lettre de dénonciations envoyée à la police, la jeune journalière l'accuse par vengeance d'être un des meneurs de la bande¹⁷.

UN ÉCLAIRAGE SUR LA PROFESSIONNALISATION DES MÉTIERS DE L'ENQUÊTE

L'entrée dans l'ère de l'enquête moderne

L'affaire des bandits donne à lire l'effort d'homogénéisation des institutions judiciaires et policières, les tentatives de professionnalisation des métiers de l'enquête, et les dysfonctionnements entre ces deux systèmes régaliens de régulation sociale que sont la police et la justice.

Parmi les rouages les plus importants de l'investigation émerge la figure de l'expert. Lors du procès Chiapale, sept sont requis, étrangers aux réseaux locaux, et donc garants d'une certaine indépendance: Bertillon¹⁸ (expertise

15. Gabriel TARDE note déjà dans ses *Essais et Mélanges sociologiques* (Lyon, 1895, p. 121) qu'à «la campagne, incendier la grange de son ennemi, quand on sait qu'elle n'est pas assurée, est le moyen de vengeance le plus souvent et le plus impunément employé».

16. AD N, 2U 0109.

17. AD N, 2U 0109, lettre anonyme, 16 mai 1913.

18. AD N, 2U0109.

des empreintes digitales), Grivolat (balistique), Seigneur (expertise graphologique), Mairet, Chevalier Lavaur et Sarda (conclusions psychiatriques). Cette compartimentation montre que le temps de l'expertise encyclopédique est révolu : l'heure est aux spécialistes. Mis à part Bertillon, grand nom de l'anthropométrie criminelle, la plupart sont peu connus. Leurs perceptions du criminel se recourent. Aucune compassion, aucune empathie ne transparaît dans ces austères rapports, saturés de redondances et volontiers techniques, comme pour attester leur scientificité. Les trois graphologues aboutissent à la même conclusion : « en notre âme et conscience, unanimement, (...) le scripteur (...) est Pierre Chiapale (...) aucune des écritures et inscriptions soumises à examen n'a été écrite par Sauvaire Auguste ». Ils penchent pour la thèse du bandit isolé. L'expertise psychiatrique décrit Chiapale proche de l'autisme (« il demeure muet, répond par monosyllabes inintelligibles ») ; il est lucide et n'a « aucun des stigmates de l'hystérie ». Pourtant il est responsable, froid (« aucun indice qui fasse de lui un impulsif », dit le rapport), associable et ses antécédents héréditaires sont accablants. L'attention marquée à son « infantilité » génitale est-elle aussi bien dans l'esprit du temps : elle fait écho à toutes les parutions sur le thème depuis le milieu des années 1890¹⁹. Ses tares physiques ne lui laissent aucune chance : son « asymétrie faciale » et son « occiput taillé verticalement » faisaient de lui un criminel né et un « anormal ». Pourtant, les experts trouvent « légitime d'apporter une légère atténuation dans l'application de la peine (...) ». Ces contradictions autorisent quelques doutes sur Chiapale, homme « à l'intelligence médiocre » et pourtant impénétrable. Tantôt ils voient en lui un être malfaisant, tantôt un pauvre hère. Jamais il n'est question de soumission et Sauvaire est absent de cette analyse. Ces sources laissent transparaître les dissensions traversées par la criminalistique. La nouvelle génération d'experts oscille entre les théories héritées de Lombroso et de Lacassagne. Nul ne peut ignorer les tares physiques, mais le passage à l'acte criminel dépend de leur combinaison avec un milieu social favorable...

De semblables bouleversements affectent la pratique même des enquêteurs, à l'image de Métenier. Respecté par Sébille, il a derrière lui une solide expérience : officiant à Ferryville en Tunisie en 1906, à Toulouse en 1906 puis à Gardanne en 1909, il arrive dans le Vaucluse en 1912 pour enquêter sur l'assassinat d'un certain H. Martin. Plusieurs affaires similaires le rapprochent de Martigues, avant d'arriver à Pégomas²⁰. Les sources fournissent, outre les procès-verbaux, des clichés et dessins collectés au moment de l'enquête... Rapidement, une étroite relation se noue entre le lieu du crime

19. Julien CHEVALIER, *L'inversion sexuelle*, Paris, 1893, Dr LAUTS (anagramme de Georges SAINT PAUL), *Perversion et Perversité sexuelles*, Paris, 1895, Marc-André RAFFALOVICH, *Uranisme et Unisexualité : étude sur les différentes manifestations de l'instinct sexuel*, Lyon, 1896, Léon-Henri THOINOT, *Attentats aux mœurs et perversion du sens génital*, Paris, 1898.

20. AP d'un restaurateur de Pégomas.

et les traces découvertes sur le corps. C'est ainsi que Métenier en vient à douter de la version de Mme Passerel: le puits, dont «les parois intérieures étaient intactes (...)», intrigue le commissaire. Son «étroitesse» rend peu plausible la thèse d'une chute provoquée par les bandits. Le lieu parle à l'enquêteur («l'examen des lieux et les constatations faites ont démontré²¹»). Compte tenu de la topographie de la scène de crime, ses vêtements auraient été «déchirés et salis» et elle devrait porter des «ecchymoses» ou des «contusion[s]». Les rapports attestent une volonté de circonscrire un périmètre pour établir une zone de l'indice. Le jeune Marius Boule parvient à être d'une précision chirurgicale malgré la pénombre. Il était «au lieudit le Sautou», «à environ trois cents mètres du village», «le coup de feu (...) a été tiré de derrière un mur et à environ huit mètres de (lui)»²². Ainsi l'enquêteur peut réduire le champ d'investigation et déterminer une «route criminelle» suivie de manière récurrente. Piquet s'y risque dans l'enquête sur le chalet Sausseron: «cette maison (...) située au quartier Saint Jean (...) est éloignée d'environ 200 mètres de toute habitation. Elle se compose d'un rez-de-chaussée comprenant une cuisine et une salle à manger et d'un premier étage occupé par deux chambres. Pour pénétrer dans cette maison les malfaiteurs sont montés sur une toiture en zinc et ont fracturé le contre-vent d'une fenêtre (...) on a relevé les inscriptions (...) faites à la craie (...) identiques à celles (...) relevées lors de l'incendie de la maison de Monsieur Andréolis²³.» Cette méticuleuse précision sert également les assurances soucieuses de vérifier les dires de leurs sociétaires. La mise en relation des rapports doit aussi permettre, *in fine*, de déterminer un mode opératoire criminel. Le commissaire Métenier préfère recourir à la photographie et à l'image. Les clichés renvoient aux messages laissés par les bandits, soit à la craie sur un portail ou une porte, soit à l'encre sur une lettre ou une carte postale. L'enquêteur a repéré sur les pièces les occurrences de «Pégomas» pour déterminer s'il s'agissait d'un auteur unique. Le lieu du crime se charge de valeur par les détails infimes qui le structurent ou le distinguent: ainsi l'enquêteur s'astreint à une rigoureuse ascèse pour le dépouiller de tout ce qui l'encombre et ne garder que l'indice, preuve tangible du forfait, comme le couteau planté dans le sol dans le cas de l'affaire Merle²⁴... Ce sont des «espaces archivistiques²⁵» de conservation des fonds, permettant de planter le décor.

21. AD N, 3U2 1176, rapport du 25 mars 1913.

22. AD N, 3U2 1176 op. cit.

23. AD N, 3U2 1176, rapport du 24 novembre 1912.

24. AD N, 3U2 1176, lettre de Lhuillier au préfet le 11 février 1913.

25. Frédéric CHAUVAUD, *Justice et Déviance à l'époque contemporaine, l'imaginaire, l'enquête et le scandale*, PUR, 2007, p. 142.

Une professionnalisation inachevée

La modernisation des pratiques semble parfois plus rapide que celle de l'institution. Ainsi le capitaine Belhomme²⁶ propose son explication du manque de réussite des policiers. La gendarmerie, dit-il, n'a « ménagé ni son temps ni sa peine; mais il lui sera bien difficile, à cause de son uniforme, d'arriver à un résultat positif ». L'habit constitue un frein à la communication; l'officier réclame que ses hommes puissent opérer incognito. Il n'a sans doute pas tort, puisque nombre de journalistes évoquent la crainte qu'inspirent les forces de l'ordre. *Le Matin* note « un respect mêlé d'une pointe de terreur à leur égard²⁷. » Par ailleurs, aucun poste effectif de gendarmerie n'est installé à Pégomas avant 1914. La déposition des plaintes s'opère toujours à Grasse. La victime doit donc se déprendre de ses activités pour une demi-journée au moins, afin d'informer la justice. Cette situation a contribué à étouffer un certain nombre de délits et n'a pas facilité la communication avec des gendarmes considérés comme des étrangers. Les villageois ont-ils vu dans l'absence de poste fixe à Pégomas le signe d'un désintérêt des forces de l'ordre, là où il était surtout question de manque de moyens? Cela explique en tout cas les délais pour porter plainte: Marius Boule est agressé le 18 septembre 1911. Le procès-verbal est daté du 27. Ce laps de temps entre l'acte et sa narration plaide en la faveur d'une possible déformation des événements.²⁸ Gendarmes et policiers ne bénéficient pas par ailleurs d'une égale reconnaissance: là où les gendarmes sont des « pandores²⁹ », parfois « braves » ou « bienveillants³⁰ », les policiers sont des « limiers³¹ », des « as³² ». Si au quotidien les habitants des bourgades victimes des bandits voient constamment les gendarmes, patrouillant, interrogeant, dressant des contraventions, c'est aux policiers que ces gens accordent le plus de crédit. Quand les gendarmes inspirent des moqueries, les policiers suscitent de la « terreur³³ ». Faut-il voir dans la peur qu'ils génèrent le signe d'une plus grande efficacité? Tout au moins est-ce la réputation qui précède les unités de police mobile, confortée par les statistiques criminelles... Leur mystère et leur distance, tantôt fascine, tantôt exaspère, comme Sébille ou Formeau auxquels Métenier reproche de préférer la douceur des palaces cannois à la rude vie campagnarde³⁴... Les bandits semblent redouter ces

26. AC Pégomas, rapport du capitaine Belhomme sur les actes criminels commis dans la région de Pégomas, 27 juillet 1910.

27. AD N, *Le Matin*, 3 janvier 1914.

28. AD N, 3U2 1172, procès-verbal du 27 septembre 1911.

29. AD N, *Le Petit Niçois*, 9 octobre 1910.

30. AD N, *ibid.*, 14 octobre 1910.

31. AD N, *ibid.*, 16 décembre 1912.

32. AP Mme Romieu, notes de Métenier, *op. cit.*, p. 11.

33. AD N, *L'Éclairneur*, 10 octobre 1910. Louis POURTET note « à la terreur des bandits semble avoir succédé la terreur des policiers ».

34. AP Mme Romieu, notes de Métenier, *ibid.*, p. 12.

« limiers », contrairement aux gendarmes dont ils défient l'autorité en mettant le feu aux granges qui leur servent de dortoirs. Fin août 1910, les journalistes réclament le retour de Métenier car « son départ suffit à marquer le retour des bandits³⁵ ». Les policiers de la mobile bénéficient de moyens supplémentaires d'investigation, ont suivi une meilleure formation souvent ; leur automobile est gage de mobilité et de rapidité, leurs chiens policiers impressionnent également³⁶. À aucun moment les bandits ne s'attaquent à eux. Les seuls visés furent des gendarmes, Paoli et Casse. La personnalité des policiers de la mobile attire plus de sympathie, à l'instar de Métenier dont la presse scrute l'emploi du temps³⁷... Pas d'angélisme néanmoins car les insuccès de la traque rejaillissent vite sur les brigades mobiles : « les bandits existent et (...) on doit les trouver. Les policiers qui ont été créés pour ça doivent les arrêter ou alors, c'est qu'ils cherchent mal ou ne veulent pas chercher³⁸ ». Ces policiers sont en quête de légitimité, comme l'atteste la prolifération des écrits professionnels. Buywid et Métenier ont consigné une partie de leur activité. Aucun ne semble avoir de prétention littéraire, mais une commune volonté de valoriser leur métier par « l'expression d'une conscience et d'une rhétorique de soi³⁹ ». Honni ou craint, le policier ou le gendarme, pour « sortir de l'infâme », devait en passer par l'écriture et « exister comme personnage ». Si Buywid est tenté par l'héroïsation, Métenier fait preuve d'humilité, ne reculant ni devant l'exposé de ses peurs, ni devant les carences et les dysfonctionnements ; ainsi sa mise en scène est-elle particulièrement dépouillée. Elle sert de police d'assurance face aux critiques émises concernant le manque de résultats.

La survivance des milices et des détectives privés constitue aussi la preuve de l'inachèvement de la professionnalisation : les premières constituent des forces supplétives, tolérées car en théorie contrôlées par les forces de l'ordre. La police use aussi de détectives privés, sur la base de l'interconnaissance. Ils naviguent, par leur formation, leur famille ou leurs amis, dans le sillage des policiers. Ainsi le commissaire Lhuillier se voit donner de la main même du préfet « la carte d'un détective privé, beau-frère du gendarme Casse qui lui avait fait offrir ses services. » À d'autres occasions, ces auxiliaires se vendent en offrant leur service au chef de police ou de gendarmerie ; un ancien garde forestier d'Antibes propose même directement ses services⁴⁰. Ces coopérations « secrètes » sont en fait de notoriété publique, les bandits ou leurs émules semblant être au fait de leur existence. Ainsi, une lettre signée des bandits, transmise au contrôleur général, ordonne de cesser

35. AD N, *Le Petit Niçois*, 31 août 1910.

36. AD N, *L'Éclair*, 3 février 1910.

37. AD N, *Le Petit Niçois*, 17 septembre 1910.

38. AN, F7 14 664, *Le Cri du peuple de Grasse*, 22 octobre 1911.

39. Dominique KALIFA, « Les Mémoires de policier », in *Crime et Culture*, op. cit., p. 89.

40. AD N, 2U 0109, lettre anonyme.

toute investigation menée de « vos parts, messieurs les commissaires, agents, détectives et compagnies ⁴¹ ». Parfois, les pouvoirs publics envisagent la participation des civils à la traque des bandits. Le commissaire divisionnaire de Marseille adresse au ministère de l'Intérieur en janvier 1913⁴² la lettre suivante : « j'ai l'honneur de transmettre ci jointe les explications de Métenier au sujet du concours des habitants à la surveillance et à la recherche des malfaiteurs la nuit. (...) Cette mesure (...) permet d'avoir des guides connaissant bien les sentiers sous bois et, si les bandits sont du village ils peuvent hésiter à tirer sur des patrouilles de crainte d'atteindre leurs concitoyens. » Sollicité par le sous-préfet, le maire Honoré Maubert accepte qu'une dizaine d'habitants se joigne aux gendarmes mais il est entendu qu'il leur est interdit de faire usage de leurs armes.

L'état de siège: Pégomas à l'heure des « Brigades du Tigre »

Pégomas apparaît pourtant dans les années 1910 comme une forteresse assiégée : les habitants claquemurés à la nuit tombée protègent leurs fenêtres en les calfeutrant d'un matelas ou en renforçant leurs armatures. On ne sort que sous escorte, à la lueur d'une torche. Certains creusent même de petits tunnels pour éviter de sortir à découvert. Il serait faux de prétendre que les autorités se désintéressent de la situation. Si les « limiers » parisiens croient au départ à quelques galéjades ensoleillées, la réalité les rappelle vite à l'ordre.

Au « pays de la peur⁴³ », les pouvoirs publics dépêchent peu à peu des moyens extraordinaires. Le ministère de l'Intérieur décide d'affecter des effectifs pléthoriques à la défense des villageois. En 1913, près de 55 enquêteurs sont à pied d'œuvre, soit un « pandore » pour 15 habitants environ ! À chaque nouvel attentat, les autorités répondent par l'envoi d'hommes supplémentaires. À la suite de la blessure de Bologna, des gendarmes supplémentaires et un commissaire (Nogue) sont dépêchés, ainsi que des chiens policiers et des projecteurs. Après l'agression de Paoli, le préfet s'interroge même sur l'opportunité de l'envoi du 23^e bataillon de chasseurs en garnison à Grasse⁴⁴. Les autorités multiplient les symboles pour honorer les fonctionnaires, à l'instar de Paoli décoré de la médaille militaire. Le renforcement des effectifs traduit une volonté de contrôler et de sécuriser les points névralgiques où des méfaits ont déjà été commis. L'objectif est d'imposer la force publique et les lois de la République sur un territoire qui s'en était affranchi. Courroucé de l'incurie de ses enquêteurs, Sébille se rend lui-même sur les lieux pour prendre le pouls de « l'affaire ». Mais les portes se ferment et les langues se nouent lorsque les kèpis se font trop pressants. La communication

41. AD de Nice, 2U 0109, lettre transmise à Sébille le 4 janvier 1913.

42. AN, F7 14 664, lettre du 14 janvier 1913.

43. AD N, *L'Éclairneur de Nice*, 30/12/1913.

44. AP Mme Romieu, discours de maître Mouton, *op. cit.*

est rompue par le regard, teinté de colonialisme, porté par les « as » parisiens sur les autochtones. Ils veulent imposer la République dans ces contrées marginales du territoire français, où même la langue peine à s'imposer face à la prégnance du provençal et des patois italiens. Croyant les aider, ces fonctionnaires zélés exaspèrent les villageois : leur quadrillage désorganise les trafics, interdit le braconnage. Leur professionnalisme et les progrès de l'investigation (expertise graphologique et balistique) ne suffisent pas à les rapprocher des Pégomassois. Le village a alors l'allure d'un camp retranché, car les forces de l'ordre ne sont pas les seules à disposer de la force armée : « tout le monde a un fusil », note *L'Éclairneur* le 30 décembre 1913. Les habitants avouent spontanément faire usage de leurs armes et considèrent cela comme normal. Ainsi Marius Boule explique qu'il s'est « simplement borné (...) à tirer des coups de révolver au hasard pour effrayer⁴⁵. »

Rivalités internes et dysfonctionnements du système

Si police et maréchaussée ont fait contre mauvaise fortune bon cœur, et ont - au moins publiquement - coopéré, une guerre larvée se livrait en coulisse. Les gendarmes, contraints par l'autorité des commissaires, cantonnés aux basses œuvres (surveillance, patrouilles nocturnes, reconduites à la frontière, tâches administratives), ont semble-t-il assez mal vécu cette période. Éloignés de leur centre de rattachement (Grasse), obligés de dormir dans des granges parce que les autochtones leur refusaient gîte et couvert, ils enviaient sans doute la « mobile », en constant renouvellement et moins ouvertement critiquée.

Les réactions de la maréchaussée sont variables : si Métenier classe gendarmes et policiers dans une même communauté de souffrance, patrouillant dans la lugubre nuit pégomassoise, des sources sourdent des tensions anciennes et profondes. Les plaintes doivent être nombreuses de la part des divers commissaires, car le Président du Conseil se saisit lui-même de l'affaire et, une fois encore, prend sa plume⁴⁶ : « j'ai été informé qu'une certaine rivalité existait entre la police mobile et la gendarmerie envoyées à Pégomas pour coopérer à la recherche des bandits (...). Pour mettre fin à cet état de choses, préjudiciable au succès des investigations en cours, j'ai décidé d'envoyer à Pégomas un commissaire de police du contrôle général des recherches, M. Lhuillier, pour prendre en main la conduite des opérations sous la direction du Parquet de Grasse. (...) ». D'une certaine manière, la gendarmerie est assujettie à la police mobile. Le mécontentement de Formeau, un an plus tard, laisse à penser que les avertissements ministériels

45. AD N, 3U2 1172, procès-verbal du 27/9/1911.

46. AN, BB 18 2339/2 1648 A 06, lettre du ministre de l'Intérieur au Garde des Sceaux le 16 janvier 1913.

n'ont guère amélioré la situation⁴⁷. Les critiques formulées par les journalistes ou la population révèlent une forme de catharsis : le gendarme est celui sur lequel le citoyen se défoule en ces temps de psychose sécuritaire, sorte d'allégorie des dysfonctionnements de l'institution ; beaucoup le raillent, à l'instar d'Espert jouant à l'harmonium la marche funèbre de Chopin chaque fois que les militaires rentrent bredouilles de leurs battues⁴⁸. Les exemples de conflit entre police et gendarmerie ne manquent pas : Buywid révèle avoir été considéré comme fou par le commissaire Noguès en 1912⁴⁹. À propos des frères Civarello, plusieurs fois suspectés, le commissaire Formeau demande une enquête à la gendarmerie. Quel n'est pas son courroux quand il explique que « lors de cette affaire, (...) [il] avait jugé utile de laisser faire les recherches par la gendarmerie de Pégomas et de Cannes, qui s'en est occupée de façon tout à fait superficielle ». Au final, les suspects ont eu le temps de fuir en Italie⁵⁰... Les gendarmes apparaissent tout au plus capables d'escorter à la frontière les migrants italiens devenus indésirables, ainsi que le note Lhuillier dans un de ses premiers rapports : « (...) Monsieur Jolly a fait savoir à M. le sous-préfet de Grasse qu'il lui semblait que la police mobile pouvait assurer la conduite des expulsés à la frontière. (...) En l'état la gendarmerie, qui est habituellement chargée de ces sortes d'opérations, est toute désignée⁵¹. »

Aux conflits d'orgueil vient s'ajouter une autre guerre intestine, celle opposant les forces de l'ordre dans leur ensemble et la justice. Policiers et gendarmes ont fourni au Parquet un certain nombre de suspects, rapidement : l'Alouette, Quat'sous, Sauvaire sont promptement interpellés. Faute de preuves, le juge Peillon dut ordonner des non-lieux, et lorsqu'il parvint à déférer devant la justice des accusés, certains furent acquittés. Les deux institutions se renvoient la responsabilité de l'échec. Les forces de l'ordre, sur le terrain, essuient toutes les critiques. L'opinion, lassée de voir tant de suspects différents arrêtés, craint la colère aveugle de ce tribunal inquisitorial. « On ne sait plus qui arrêter (...). Les habitants sont découragés », note maître Mouton avec une certaine incompréhension⁵². « La fièvre qui régnait amenait chacun à perdre son calme ⁵³ », explique-t-il, signe que ces tensions atteignent leur paroxysme. L'énorme colère de Peillon lorsqu'il apprend de la bouche du député Gillette Arimondi les critiques formulées par les commissaires sur son instruction l'illustre bien⁵⁴. » À l'annonce de ces irrévérences,

47. AN F7 14 664, rapport de Formeau au contrôleur général, 27 février 1914.

48. Voir sur ce point Yann GALERA, *Les Gendarmes dans l'imaginaire collectif, de 1914 à nos jours*, Paris, 2008, 368 p.

49. AP Mme Romieu, A. BUYWID, *Les Bandits de Pégomas*, 1913, *op. cit.*, p. 1.

50. AN F7 14664, rapport de Formeau au contrôleur général le 27/2/1914

51. AN F7 14664, Lhuillier au Contrôleur général, 27/1/1913

52. AP Mme Romieu, Maître Mouton, *op. cit.*

53. AP Mme Romieu, *op. cit.*

54. AN, BB18 2339/2 1648 A 06, lettre au contrôleur général le 8 janvier 1913

le juge s'est « cru de [s]a dignité de protester » et en appelle au contrôleur pour démettre ses détracteurs.

UN OBSERVATOIRE DES MENTALITÉS RURALES ET DE LEUR ÉVOLUTION
DANS LE PREMIER XX^e SIÈCLE

Eux et nous: Pégomas et l'étranger

Un fossé abyssal apparaît entre Paris, archétype de la grande ville dominante et lointaine, et la campagne reculée de Pégomas. S'il ne fallait retenir qu'un élément, ce serait la difficile, voire impossible, communication entre ces deux revers de la société française de la Belle Époque. Au-delà de ces crimes extraordinaires commis par les fantômes, l'univers pégomassois, dans son imperméabilité et son repli sur soi, se révèle comme une enclave rurale étrangère aux mouvements de la modernité. Si la République progresse mollement dans les esprits, les coutumes autarciques, l'esprit de clan et la volonté de soigner les maux de la communauté par ses propres moyens constituent encore la norme.

Ce clivage désigne aussi l'éloignement entre les masses rurales et les « élites ». Derrière cette expression, il faut entendre les petits reporters, les commissaires et magistrats, les décideurs politiques, les notables, comme les simples résidents des villes. Incomprises, dénigrées, les victimes se sentent travesties par les clichés de la presse et par les « étrangers » venus de la ville. Ces intrus aux méthodes inquisitoriales apparaissent hautains et lointains, incapables de respecter les règles tacites et l'univers mental des villageois. Cette définition des « élites » révèle en creux celle des masses rurales : elles rassemblent dans une même communauté de destins et de malheurs tous ceux qui vivent du travail de la terre et connaissent l'incertitude et la précarité de l'emploi.

Pourtant, l'idéal républicain place sous la même bannière les deux composantes de cette nation fracturée. Ce modèle profondément centralisateur essaie de forger une conscience démocratique commune, imposant aux deux bords de cette société les mêmes outils : représentation politique républicaine, obéissance à la loi et soumission à la justice, aux forces de l'ordre, laïcisation des esprits...

La notion d'étranger reste indissociable de l'immigration dans l'affaire des « fantômes » : la maîtrise des flux migratoires est au cœur des préoccupations politiques ; elle est mise en abyme par les notes ordonnant de quantifier les immigrés et à la moindre incartade de les expulser. Cette volonté politique traduit une peur de l'autre et illustre l'hystérie sécuritaire de la décennie. Les sources policières sont explicites : Sébille, dans le bilan qu'il tire de l'affaire⁵⁵,

55. AN, BB 18 2339/2 1648 A 06.

laisse les chiffres suivants : « (...) à Pégomas sur 771 habitants, on compte 250 Italiens, à la Roquette sur 431 habitants 130 Italiens ; à Mouans-Sartoux sur 1 129 habitants 298 Italiens (...). On évalue à 13 000 le nombre des Italiens en résidence dans l'arrondissement de Grasse. » Le décompte révèle une enquête méticuleuse des hommes de terrain. Le contrôleur évite le piège de la stigmatisation, expliquant que « la grande majorité de ces immigrés est constituée de rudes travailleurs, sobres et laborieux, dont la main-d'œuvre est recherchée par l'industrie et l'agriculture. » Néanmoins, pris dans son époque et les peurs qui la traversent, il voit dans cette masse de migrants le vivier des « fantômes » : « parmi ces bons éléments il existe quantité de sujets tarés, malfaiteurs qui ont fui leur pays pour échapper à la justice, déserteurs, antimilitaristes et agitateurs de toutes sortes. » Sébille n'est que la courroie de transmission des pensées politiques émanant des plus hautes sphères de l'État. Le Ministre de l'Intérieur Aristide Briand prend même la plume pour adresser au Préfet Joly, la missive et la mission suivantes : « (...) la surveillance des étrangers se serait beaucoup relâchée dans cette région. Un grand nombre d'expulsés reviendraient dans le pays et n'y seraient pas inquiétés. S'il en est ainsi, on comprend difficilement une semblable tolérance dans une contrée où les circonstances imposent au contraire à cet égard une surveillance étroite et la plus grande fermeté dans la répression.⁵⁶ ». Pégomas devient un enjeu politique national ; la commune cristallise les problèmes du gouvernement à ce moment précis : regain présumé de violence urbaine, difficulté à maîtriser les flux migratoires et à contrôler les frontières,...

Cette dialectique du « eux » et du « nous » transparait aussi dans la distance séparant les reporters locaux des professionnels parisiens. Les reporters du *Petit Niçois* appellent leurs confrères de la capitale, non sans condescendance, « rédacteurs spéciaux⁵⁷ ». Les grands quotidiens construisent peu à peu l'image d'une « région tragique⁵⁸ » et ne semblent guère croire au départ à la réalité de l'affaire des « fantômes ». *Le Petit Niçois* tourne en dérision ces rédacteurs prétentieux, évoquant les bandits « que l'on s'est plu à voir comme la Providence des journalistes (...) ». Le même auteur, ironique, poursuit : « les rédacteurs parisiens ont "galéjé"⁵⁹ ». Les grands quotidiens ont au départ souri de leurs confrères provinciaux à propos des fantômes, d'autant que les autorités ne se pressaient pas pour se rendre sur les lieux. Les officines locales, en quête de crédibilité, se vexent de ces réactions. Constamment les chroniqueurs (Giraud notamment) sont soucieux de montrer leur professionnalisme et leur neutralité : « notre rôle se borne à fournir les renseignements les plus précis qui peuvent être fournis⁶⁰ ». Somme toute,

56. AD N, 3U2 1176, lettre de février 1913.

57. AD N, *Le Petit Niçois*, 24 août 1910.

58. AD N, *Le Petit Parisien*, 29 décembre 1913.

59. AD N, *Le Petit Niçois*, 29 août 1910.

60. AD N, *Le Petit Niçois*, 15 novembre 1912.

ces enquêteurs méticuleux, besogneux, ne demandent qu'à être pris au sérieux...

Une bourgade écartelée entre archaïsme et modernité

Au-delà des institutions, changeantes, il faut réfléchir aux caractéristiques des mœurs villageoises. Parmi les observations dressées au cours de l'étude, quelques similitudes apparaissent avec les conclusions d'Eugène Weber sur la politisation des campagnes. La thèse⁶¹ selon laquelle la politisation des disputes locales et des querelles de clocher auraient participé sinon accéléré la dislocation de la communauté rurale a quelque intérêt dans cette enquête. Le chercheur y retrouve également les principaux ingrédients recensés par François Ploux dans son étude des villages quercynois⁶². Plusieurs maisons de notables du village s'opposent (les Magagnosc, Maubert, Mul, Pellegrin,...) et se disputent la charge éditiale et les propriétés foncières les plus attrayantes. Un conflit religieux, entre la cure (Espert) et la municipalité, soutenue par des libres-penseurs (Magagnosc, Ossola, Rey) se greffe aux précédents. Un ou plusieurs notables enfin exploitent l'hostilité d'une partie de la population à l'égard du curé pour servir des ambitions personnelles. La question, non tranchée dans le cas de Pégomas, est finalement la même que celle posée par l'historien : « la politique vient-elle se greffer sur une question locale ? Ou bien, à l'inverse, un problème de portée locale a-t-il été transfiguré par un conflit d'une tout autre nature⁶³ ? » La deuxième hypothèse l'emporte, car si les discordes politiques locales et les ego semblent en partie à la source du conflit, des questions d'une ampleur nationale l'ont sorti de son ancrage initial : les questions de la laïcité, du sentiment d'insécurité, du modèle républicain à imposer dans les campagnes.

La dislocation de la communauté est ici centrale : rares sont les sources évoquant des moments de concorde, des événements festifs marquant l'adhésion de la communauté à une histoire et à des valeurs communes. Aucune ne mentionne les fêtes patronales et autres foires, Saint-Joseph, Saint-Pierre, Notre-Dame⁶⁴, prétextes à bals et banquets. Seul Boulle fait allusion⁶⁵ à la fête à laquelle il s'était rendu avec ses amis. Les institutions et autorités traditionnelles du village ne recherchent pas le consensus et divisent pour mieux régner. Jamais, dans une communauté unie, la terreur et la vio-

61. Eugène WEBER, *La Fin des terroirs. La modernisation de la France rurale. 1870-1914*, Paris, 1985, 830 p.

62. François PLOUX, « Disputes au village quercynois, querelles locales et histoire nationale à l'aube de la troisième République », dans Dominique KALIFA (dir.), *Crime et Culture...*, *op. cit.*, p. 11 sq.

63. François PLOUX, *ibid.*, p. 14.

64. AD N, annuaire numérisé de 1914.

65. AD N 3U2 1172, procès-verbal du 27 septembre à propos des événements du 18 septembre 1911.

lence n'auraient pu prendre cette ampleur, car elles auraient été étouffées par les solidarités villageoises. Les Pégomassois sont pourtant rattrapés par la question de l'insécurité : alors que les violences interpersonnelles se raréfient, elles s'avèrent de plus en plus inacceptables. Ainsi les pics de violence qui infirment cette tendance à la baisse génèrent une poussée de fièvre panique et une demande excessive de sécurité⁶⁶. Cette peur latente se manifeste par une curiosité et un succès croissant des divers écrits ayant pour thème l'insécurité. Souvent même, les romans feuilletons et les chroniques de faits divers, « menue monnaie de l'information⁶⁷ », furent pour les villageois un premier contact avec l'écrit.

Ce dernier point amène à réfléchir à la construction culturelle du crime, souvent produit d'une « négociation entre les représentations souvent premières et les expériences individuelles ou collectives qui les confirment, les infirment ou les infléchissent⁶⁸ ». Il en fut ainsi des lieux de la vulnérabilité au crime : peu à peu les agressions les plus graves ont lieu au domicile des victimes (meurtre d'Astier, cambriolage de Sausseron,...), alors que les agressions les plus médiatisées se déroulent au détour de chemins écartés (tentative d'assassinat de Magagnosc, tentatives de meurtre sur Paoli et Casse). Les secondes ont les faveurs de la presse et les atteintes à l'intimité disparaissent des colonnes ; elles apparaissent peut-être insoutenables aux yeux des contemporains, l'espace privé du foyer devenant un sanctuaire. Il faut y voir d'une certaine manière un refoulement du crime et un « redéploiement des sensibilités⁶⁹ », s'accompagnant d'un transfert de la violence de l'acte au discours. Ce n'est plus le crime en soi qui devient régulateur social, mais sa version remaniée dans la presse, les feuilletons, les romans, donnant au support papier saturé de sang la fonction cathartique que pouvaient avoir les grandes tragédies antiques.

Les journalistes se savent nécessaires à leurs contempteurs, parce qu'ils glanent des informations utiles et véhiculent dans l'ensemble une image positive de l'œuvre policière, propice à rassurer la population et à délier les langues. Entre la presse, la police et le Parquet se noue une relation de « validation réciproque⁷⁰ ».

Les fantômes ont bien existé, du moins ils ont pris conscience de leur existence à mesure que leur notoriété médiatique croissait : autour d'un ou deux meneurs (Sauvaire et Chaupin) gravitaient des hommes de main, sou-

66. Dominique KALIFA, « Délinquance et Insécurité aux XIX^e et XX^e siècle, une perspective », dans *Crime et Culture*, op. cit., p. 324 sq.

67. Alfred JARRY, *Le Canard sauvage*, 1903, œuvres complètes, tome 2, 1987.

68. Dominique KALIFA, « Faits divers et Romans criminels au XIX^e siècle », op. cit., p. 140-142.

69. Frédéric CHAUBAUD, *De Pierre Rivière à Landru, la violence apprivoisée au XIX^e siècle*, Bruxelles, 1991, 271 p.

70. Dominique KALIFA, op. cit. p. 147.

vent italiens, appartenant à un milieu social et culturel défavorisé. Ces « lieutenants » machiavéliques ont-ils un chef ? En tout cas, Chiapale, indéniablement impliqué, n'est ni l'instigateur, ni le leader charismatique dépeint par les enquêteurs : Maubert, où certains autres notables locaux, assumeraient plus volontiers ce rôle. De rumeurs en interpellations, le chercheur acquiert la certitude que les bandits de 1906 ne sont pas ceux de 1914. Les incidents du départ ont été récupérés par des jeunes désœuvrés, peut-être les hommes de main de personnages politiques douteux, mais la situation a échappé aux initiateurs du mouvement. À mesure qu'ils se sont désengagés, sentant leur pouvoir sur leurs hommes s'effriter, leurs lieutenants ont pris l'ascendant, recruté un nouveau personnel moins contrôlable, et à ce moment, dans l'été 1910, la violence a commencé à dérapier. L'atmosphère devint pesante, les villageois semblaient partagés : ils détestaient les bandits mais ne coopérèrent guère avec les forces de l'ordre, et parce qu'ils craignaient les représailles, et parce qu'ils voulaient eux-mêmes régler le problème. Les « pandores » n'ont pu ni su créer le climat de confiance propice à cette coopération : en multipliant les contraventions, leur paranoïa leur a aliéné la population. Chaque mot, chaque confusion, chaque absence injustifiée devenant suspecte, les Pégomassoïses ont préféré ne rien dire et mentir, pour se protéger. D'autres, plus réceptifs à la gloire des bandits, voulurent partager un moment leur célébrité en s'inventant un parcours criminel.

Le lecteur est frappé des lacunes de l'enquête, notamment du peu d'attention portée aux habitants épargnés par les attentats, et qui de fait constituaient des suspects potentiels : pressés par le temps et leur hiérarchie, les enquêteurs ont mésestimé certaines pistes et concentré leurs efforts sur la population « flottante » italienne. Les bandits et les Pégomassoïses passèrent au second plan, l'affaire devenant un alibi pour sécuriser les marches de la République ou protéger des notables. La chasse aux Italiens fit aussi diversion pour faire oublier la médiocrité des résultats policiers. Mais la tâche des policiers était rendue bien compliquée par les rumeurs fabriquées de toutes pièces par des villageois apeurés, ou bien encore par des simulateurs opportunistes.

La légende noire des « fantômes », plus qu'un roman achevé, est un palimpseste, où chaque prosateur réécrit l'histoire à sa manière, y projetant ses propres représentations, peurs et doutes. Il existe autant de perceptions des bandits que de journalistes, de policiers et de Pégomassoïses. De rumeurs en ragots, chacun se nourrit des représentations de l'autre et, dans un processus de « réception créatrice⁷¹ », remodèle sa propre perception. À chaque fois, elle révèle une profonde méconnaissance de l'autre, une peur de ce qui semble étranger. Les clichés sur l'arriération paysanne entretenus par les hié-

71. L'expression est de Peter BURKE à propos de la diffusion des idées humanistes à la Renaissance. Voir la *Renaissance européenne*, 2002, 341 p.

rarques de la police, la condescendance des journalistes parisiens pour les provinciaux, la fermeture des villageois à l'égard des « intrus » de la ville, soulignent des lignes de faille importantes dans la société du début du siècle.

Arnaud PAUTET